



Association Sports et Loisirs Férollais



saison 2025 / 2026 INSCRIPTION INDIVIDUELLE

ASLF : Mail aslf.sportsetloisirs@club-internet.fr

Le professeur de Danse : Julien 06 80 44 67 05 ou www.dancemusiccie.fr

Nom / Prénom	
Date de Naissance :	
Adresse :	
Tél :	
Email : en majuscules	

Si inscription annuelle avant le 12 juillet 2025 réduction de 10€ pour un cours, 20€ deux cours 30 € au-delà (remise non cumulable avec les remises sur les communes partenaires)

Mercredi 200 Minutes de cours :		Vendredi Niveau 2/3 200 Minutes de cours :	
Line Dance Solo Actu Tous niveaux (50min)	19h20 à 20h10 ☐	West Coast Swing Niv débutant (50 min)	19h20 à 20h10 ☐
West Coast Swing Niv 2 (75min/1h15)	20h10 à 21h25 ☐	Salsa (50 min)	20h10 à 21h00 ☐
100% Latino Niv 2 et +(75min/1h15) (Salsa-Bachata-Chachacha)	21h25 à 22h40 ☐	Danse de salon (50 min)	21h00 à 21h50 ☐
		Rock (50 min)	21h50 à 22h40 ☐

	Tarif Annuel		Tarif Annuel
50 Min	190 €	150 Min	410 €
75 Min	280 €	200 Min	510 €
100 Min	310 €	250 Min	580 €
125 Min	360 €	Illimité (+ de 250 Min)	650 €

MONTANT A REGLER	
Cours	
Adhésion annuelle à l'ASLF : - 14 € pour les Férollais ou 22 € pour les extérieurs	
Cotisation de la Licence FFsportspourtous - 20 € pour les moins de 18 ans - 31 € pour les plus de 18 ans - 42 € Formule Famille (1 adulte + enfants – 18 ans)	
TOTAL	

Chèques à l'ordre de « ASLF » Possibilité de payer en plusieurs fois

Possibilité de payer par virement. RIB ASLF : FR76 1870 6000 0013 4957 4700 063

Possibilité de 50€ de réduction voire le site PASS.SPORTS.GOUV.FR sous condition



Siège social Mairie de Férolles-Attilly 45 Grande Rue 77150 FEROLLES-ATTILLY
N° Affiliation : AS77071318.



REGLEMENT INTERIEUR

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle ou trimestrielle sont adhérentes de l'association. L'adhésion est valable à compter du jour de l'inscription, elle comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse (Généralement comprise dans votre contrat multirisque habitation !).

La cotisation est exigible en totalité dès l'adhésion.

Pour les inscriptions à l'année, une facilité de paiement en 3 fois peut être accordée aux adhérents avec encaissement en octobre, janvier et avril de l'année en cours.

La cotisation ne peut faire l'objet d'un remboursement, d'une négociation ou d'une cession. Il y aura un report des cotisations sur l'année suivante dans les cas ci-après : grossesse, maladie et accident > à 3 mois, certificat médical à l'appui. En cas de déménagement en cours d'année, le remboursement, au prorata, aura lieu sur présentation d'un justificatif.

Les inscriptions au trimestre sont non remboursables.

Tout trimestre commencé est dû.

En cas d'annulation définitive des cours, faute d'inscrits, ceux ci seront remboursés au prorata des cours effectués.

Les cours sont collectifs et réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. La saison comprend en moyenne 30 cours. La saison commence début septembre de l'année en cours et se termine vers le 30 juin de l'année suivante. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours.

- **Le changement de chaussures**, adaptées à la salle, est obligatoire
- **Le changement de partenaire** est de règle
- **Les vidéos ne sont pas autorisées durant les cours**, sauf accord ponctuel du professeur
- **En cas d'absence prolongée (+ de 3 séances) ou d'inscription en cours d'année**, le professeur se réserve le droit de vous demander de **prendre des cours particuliers** pour une **remise à niveau**, afin de ne pas pénaliser le reste du groupe.

☐ J'autorise l'ASLF et la Dance Music Cie, le site Internet www.dancemusiccie.fr et les pages des réseaux sociaux associées à « Dance Music Cie » et à l'ASLF, à publier les photographies des cours et soirées sur son site Internet ou sur une plaquette.

L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A :, le

Signature de l'adhérent(e)

La Présidente de l'ASLF

Comment nous avez vous connu ?

1. Bulletin municipal
2. Forum Association
3. Boîtes aux lettres
4. Internet
5. Bouche à oreille
6. Autres : préciser.....

A fournir :

☐ : Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de couple OU décharge signée